

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 121 titulaires – 70 suppléants	Conseillers en fonction : 121 titulaires – 58 suppléants	Conseillers présents : 76 Dont suppléants : 5 Absents excusés : 19 Absents : 31
--	---	--

Date de convocation : 21 janvier 2014.

Vote(s) pour : 76
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE



Séance du lundi 27 janvier 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 5C : **Aménagement du site de Moulins-Tournebride et de la résidence du Général : lancement d'une procédure de « déclaration de projet ».**



Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Conseil,
Le Bureau entendu,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.300-1, L.300-6, L.123-14 et R. 123-23,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'aménagement de l'espace,
VU le Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Metz et son agglomération signé le 8 juillet 2010,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 relative aux Restructurations militaires – Base Aérienne 128 de Frescaty : démarches d'acquisition, d'études et d'accompagnement pour son réemploi et sa reconversion,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 juin 2013 relative au principe de création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le site de Moulins-Tournebride et de la résidence du Général et les objectifs et modalités de concertation,
CONSIDERANT que l'aménagement du site de Moulins-Tournebride et de la résidence du Général, sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), est d'intérêt communautaire,
CONSIDERANT que les sites de Moulins-Tournebride et de la résidence du Général, situés sur la Commune de Moulins-lès-Metz, ont pour vocation d'accueillir dans le cadre d'une ZAC des activités à vocation économique, générant la création d'emplois, et que le projet permet de favoriser la mise en œuvre les premières orientations de requalification du secteur Est d'Actisud, conférant au projet un caractère d'intérêt général,
CONSIDERANT l'intérêt de lancer une procédure de « déclaration de projet » qui entraîne la mise en compatibilité du POS de la Commune de Moulins-lès-Metz avec le projet d'aménagement,

DECIDE d'initier une procédure de « déclaration de projet » dans le cadre de la ZAC du Domaine de Frescaty entraînant la mise en compatibilité du POS de Moulins-lès-Metz,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente,
ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme
Metz, le 28 janvier 2014
Pour le Président
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL